

Attribution d'une subvention à l'AEGEE.

Conseil d'administration du 28 septembre 2016

Délibération 2016/09/CA-103

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-1 et L.712-3 et L.952-6 ;

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles R719-51 à R719-112 relatifs au budget et au régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel bénéficiant des responsabilités et compétences élargies ;

Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier et notamment son article 30 ;

Après en avoir délibéré, les conseillers attribuent une subvention d'un montant de 5 000 € à l'AEGEE (Association des Etats Généraux des Etudiants de l'Europe) afin de soutenir le « Festival Erasmus » du 1^{er} octobre 2016. Ce montant sera financé sur le programme Erasmus.

Toulouse, le 28 septembre 2016
Le Président,



Professeur Jean-Pierre VINEL

Nombre de membres : 36
Nombre de membres présents ou représentés : 34

Nombre de voix favorables : 34
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0
Ne prennent pas part au vote : 0